



Dates de levées des encombrants et de la ferraille

JEUDI
18
JANVIER

JEUDI
21
MARS

JEUDI
20
JUN

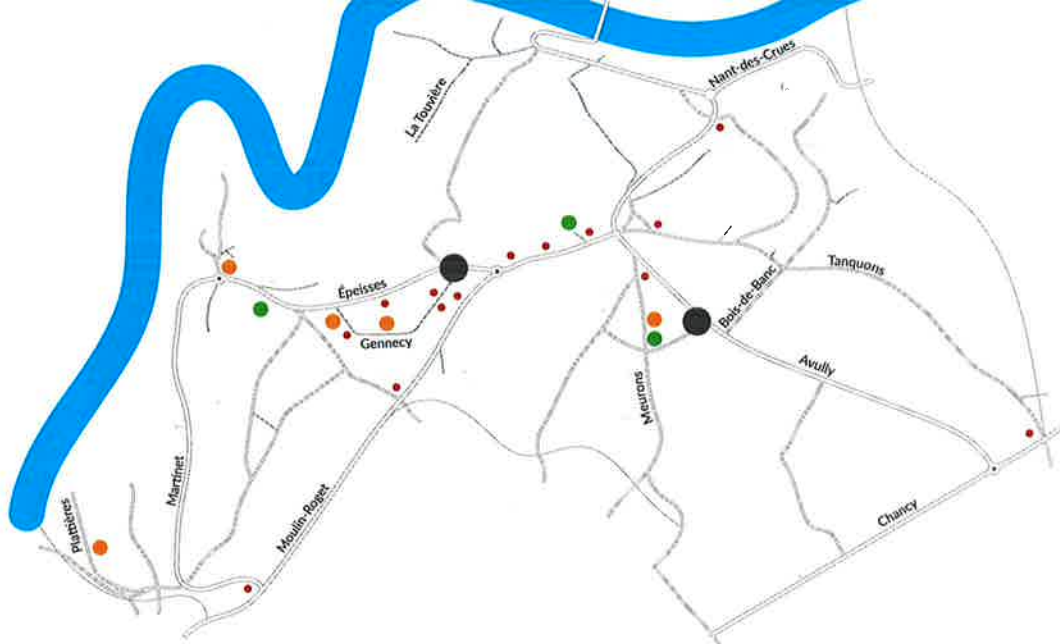
JEUDI
22
AOÛT

JEUDI
17
OCT.

JEUDI
21
NOV.

Les encombrants et la ferraille doivent être déposés la veille.

En dehors de ces dates, veuillez vous rendre à l'ESREC de Châtillon, dont les horaires sont particulièrement étendus. La levée des déchets encombrants ne doit pas servir à vider un logement ou une cave.



Points de récupération

DÉPÔT BRUYANT INTERDIT DE 20 H À 8 H AINSI QUE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS

La commune offre un maillage de possibilités de tri extrêmement dense sur tout son territoire :

- 2 déchetteries complètes
- 5 écopoints de plus de 5 types de déchets
- 14 points de récupération permettant un tri sélectif
- 3 bennes de récupération de branchages et déchets de jardin

▶ [plus d'information sur avully.ch](http://plus.d'information.sur.avully.ch)



Ordures ménagères

Relevées habituellement les mercredis.



Verre

Relevé habituellement les vendredis.



Papier / carton

Relevé habituellement les mercredis.



Les branchages et déchets de jardin

Ces déchets font l'objet d'un ramassage spécifique et sont à déposer dans les bennes prévues à cet effet, situées au terrain du Banc-de-Pierre, au cimetière et dans le parking de l'école.



Déchets organiques

Relevés habituellement les lundis.



Déchets de cuisine (P'tite poubelle verte), fleurs fanées, plantes d'appartement, gazon.

▶ À conditionner dans des sacs compostables.

AVULLY